

combien de cdd peut faire la mairie

Par cecelaparisienne, le 28/05/2013 à 14:54

Bonjour,

Je suis embauchée à la mairie entant que vacataire (ménage aux écoles) depuis un peut plus de deux ans avec des contrats cdd de 4 à 10 mois renouvelable :

Le 1er de 10 mois Le 2eme de 4 mois Le 3eme de 10 mois

La mairie vient de m'avertir qu'un autre cdd est prévue pour la rentrée prochaine.

Pourriez vous me dire combien de cdd la mairie a le droit de faire avant de le transformer en cdi, car mon souhait serait d'avoir un contrat définitif.

Merci pour vos réponses

Par P.M., le 28/05/2013 à 14:58

Bonjour,

S'agissant de contrats de droit public, il n'y a pas de limite quant à leur nombre, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par cecelaparisienne, le 28/05/2013 à 15:11

Je vous remercie pour cette réponse. Je vais essayer de me renseigner.